

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Rosin Flux Dispensing Pen - CW8200

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : Rosin Flux Dispensing Pen - CW8200
Synonymes : CW8200
Type de produit : Liquide.
Utilisation de la substance/du mélange : FLUXES (FOR SOLDERING)

Identification de la société/entreprise

Producteur : ITW Chemtronics
 8125 Cobb Center Drive
 Kennesaw, GA 30152
 Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

Distributeur :

Importateur :
 ITW Contamination Control
 Skejby Nordlandsvej 307
 DK-8200 Aarhus N
 Denmark
 Tel +45 87 400 220
 Fax +45 87 400 222
 Email: info@itw-cc.com ITW Contamination Control
 Skejby Nordlandsvej 307
 DK-8200 Aarhus N
 Denmark
 Tel +45 87 400 220
 Fax +45 87 400 222
 Email: info@itw-cc.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : askchemtronics@chemtronics.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F; R11
 Xi; R36/38
 R43

Dangers physiques ou chimiques : Facilement inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Irritant pour les yeux.
 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Mélange

| Nom des composants | Numéro CAS | % | Numéro CE | Classification |
|-----------------------------------------------------------------------------------|------------|---------|-----------|----------------------------------|
| propane-2-ol | 67-63-0 | 50 - 80 | 200-661-7 | F; R11 Xi; R36 R67 [1] [2] |
| colophane | 8050-09-7 | 5 - 25 | 232-475-7 | R43 [1] [2] |
| Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus | | | | |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Consulter un médecin. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longtemps. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide et vapeur très inflammables. Les vapeurs peuvent s'enflammer spontanément.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les contenants exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Méthodes de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver abondamment après manipulation.

Stockage

: Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Matériaux d'emballage

Recommandé

: Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom des composants

propane-2-ol

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives

VLE: 980 mg/m³ 15 minute(s).

VLE: 400 ppm 15 minute(s).

colophane

INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites indicatives

VME: 0.1 mg/m³ 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées

: Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire

: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains

: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Protection de la peau

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide.
Couleur : Incolore.
Odeur : Alcoolisée.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition : 82°C (179.6°F)
Point de fusion : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: -88.9°C (-128°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: propane-2-ol.
Point d'éclair : Coupe fermée: 12°C (53.6°F). (Tagliabue.)
Propriétés d'explosivité : N'est pas considéré comme un produit présentant un risque d'explosion.
Pression de vapeur : 4.9 kPa (37 mm Hg) (à 20°C)
Densité relative : Unique valeur connue: 0.785 (Eau = 1) (propane-2-ol).
Densité de vapeur : <1 (Air = 1)
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1) : >1

Autres informations

Température d'auto-inflammation : Plus basse valeur connue: 399°C (750.2°F) (propane-2-ol).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Le produit est stable.
Conditions à éviter : Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforeur, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.
Matières à éviter : Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
 matières comburantes
Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux : Peut causer une irritation des yeux.

Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|--------------------------|-----------------------|---------|-------------|------------|
| propane-2-ol | DL50 Cutané | Lapin | 12800 mg/kg | - |
| | DL50 Intra-péritonéal | Rat | 2735 mg/kg | - |
| | DL50 Intra-veineux | Rat | 1088 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 5045 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 5000 mg/kg | - |
| | TDL0 Intra-péritonéal | Rat | 800 mg/kg | - |
| | CL50 Inhalation Gaz. | Rat | 16000 ppm | 8 heures |
| colophane | DL50 Orale | Rat | 3 mg/kg | - |

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inhalation | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges |
| Ingestion | : Aucune donnée spécifique. |
| Peau | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur |
| Yeux | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur |
| Organes cibles | : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : oeil, cristallin ou cornée. Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC). |

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

| Nom du produit/composant | Test | Résultat | Espèces | Exposition |
|---------------------------------|-------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| propane-2-ol | - | Aiguë CL50 11130000 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - Juvenile (Fledgling, Hatchling, Weanling) - 4 à 8 semaines - 1.1 à 3.1 cm | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 10400000 à 10600000 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 29 jours - 20 mm - 0.103 g | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 9640000 à 10000000 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 20.6 mm - 0.117 g | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 6550000 à 7450000 ug/L Eau douce | Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 17.4 mm - 0.082 g | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 4200000 ug/L Eau douce | Poisson - Harlequinfish, red rasbora - Rasbora heteromorpha - 1 à 3 cm | 96 heures |
| | - | Aiguë CL50 1400000 à 1950000 ug/L Eau de mer | Crustacés - Common shrimp, sand shrimp - Crangon crangon | 48 heures |
| | - | Aiguë CL50 >1400000 ug/L | Poisson - Western mosquitofish - Gambusia affinis - 20 à 30 mm | 96 heures |

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementation internationale du transport**

| Informations réglementaires | Numéro ONU | Nom d'expédition | Classes | GE* | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------|------------|-----------------------------------------------------------------|---------|-----|-----------|---------------------|
| Classe ADR/RID | 1993 | LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (propane-2-ol) | 3 | II | | - |
| Classe ADN/ADNR | 1993 | LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (propane-2-ol) | 3 | II | | - |
| Classe IMDG | 1993 | Liquide inflammable, n.s.a. (propane-2-ol alcool isopropylique) | 3 | II | | -Quantité limitée |
| Classe IATA | 1993 | Liquide inflammable, n.s.a. (propane-2-ol alcool isopropylique) | 3 | II | | -excepted quantity |

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**Réglementations de l'Union Européenne**

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :



Facilement inflammable, Irritant

Phrases de risque :

R11- Facilement inflammable.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R42/43- Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Conseils de prudence :

S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S2- Conserver hors de la portée des enfants.
S37- Porter des gants appropriés.

Contient du (de la) :

colophane

Utilisation du produit :

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.
- Applications industrielles

Inventaire d'Europe :

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Autres Réglementations UE

Avertissement tactile de danger :

Oui, applicable.

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7 :

propane-2-ol 84
colophane 65, 66

Surveillance médicale renforcée :

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France : R11- Facilement inflammable.
R36- Irritant pour les yeux.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France : F - Facilement inflammable
Xi - Irritant

Historique

Date d'impression : 6/15/2010.
Date d'édition/Date de révision : 6/15/2010.
Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.
Version : 1
Élaborée par : Non disponible.

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.